



UNIPHOR

UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS

Tél. : 01 43 21 43 49 – Fax : 01 43 21 49 93

E-mail : bureau-uniphor@orange.fr – site : www.uniphor.fr

Paris le 12 Avril 2017

Élection présidentielle : 4 propositions pour l'horticulture ornementale

La Coordination Rurale et l'Uniphor ont proposé aux 11 candidats à l'élection présidentielle 4 mesures pour redynamiser la filière. Seulement 4 propositions parce qu'on ne changera pas les choses en éditant des annuaires mais surtout, 4 propositions issues de la réalité du terrain et qui répondent à des problèmes concrets mais néanmoins cruciaux.

Proposition n°1 : les aires urbaines de production agricole

L'urbanisation éloigne toujours un peu plus des productions qui depuis longtemps s'exercent à proximité des villes (horticulture, maraîchage, petits fruits). Pour juguler la disparition de l'agriculture de proximité nous avons proposé une réécriture du Code de l'urbanisme et du Code rural qui s'est traduite par une proposition de loi (n°4200 du 09 nov. 2016).

Proposition n°2 : l'étiquetage

Le commerce extérieur horticole français accusait en 2015 un déficit de plus de 800 millions d'euros. Un chiffre dans la lignée des précédents. Cependant, les consommateurs restent persuadés que la majorité des fleurs sont cultivées en France dans le respect de nos règles. Nous demandons que l'étiquetage du pays de production soit rendu obligatoire pour les produits de l'horticulture ornementale comme pour toutes les productions agricoles.

Proposition n°3 : la lutte contre le travail illégal

Le travail illégal ne profite qu'à quelques-uns et accable la majorité. Pour être efficaces les autorités en charge du contrôle, doivent disposer d'outils de premier rang simples et efficaces. Nous souhaitons qu'une carte professionnelle soit mise en place dans le secteur agricole et celui des entreprises du paysage.

Proposition n°4 : les traitements phytosanitaires

Les ravageurs de l'horticulture et du maraîchage sont pour bon nombre les mêmes. Cependant les solutions autorisées en maraîchages restent inaccessibles pour les horticulteurs. Une différence qui accroît les risques de prolifération.

Nous demandons que les produits phytosanitaires autorisés en maraîchage le soient en horticulture, dès lors qu'ils sont utilisés pour combattre les mêmes ravageurs.

VOIR LE DOSSIER ENVOYÉ AUX 11 CANDIDATS